

**ADHERENTS :**

1. NOM : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____
2. NOM : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____
3. NOM : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____
4. NOM : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone portable élève: _____ Téléphone : _____

@-mail élève: _____

POUR LES MINEURS : Représentant Légal

NOM : _____ Prénom : _____ Téléphone : _____

@-mail parent: _____

Pièces du dossier à fournir :

⚠ Pour être **complet et validé**, votre dossier d'inscription doit comporter **obligatoirement avant 21 Septembre 2023** :

- Le présent **dossier d'inscription (4 pages) dûment rempli**, daté et signé
- Le **Règlement Intérieur** daté et signé
- Le **certificat médical** de moins de 3 mois mentionnant la pratique de la Danse
- Le **règlement** à l'ordre de **l'association Danse Passion**

Adhésion à l'association (obligatoire) : 1 adhésion à l'association par famille = 10 €

Un certificat médical pour le sport est valable trois ans depuis le 1er juillet 2017. Il est remplacé par un questionnaire médical à remplir annuellement. Cependant, la danse n'est pas considérée comme un sport et elle n'est pas gérée par la même fédération. Ce ne sont pas les mêmes conventions qui s'appliquent. Nous sommes sous la convention collective de l'animation. Par ailleurs, la fédération française de danse préconise (ce qui n'est pas en contradiction avec la loi), le maintien du certificat annuel pour la pratique de la danse. Pour suivre la préconisation de la FFD (et sur demande de notre assureur), nous demandons donc un certificat médical annuel.

Une assurance complémentaire peut être prise individuellement. Vous retrouverez les documents concernant l'éventuelle adhésion à l'assurance corporelle individuelle des sportifs auprès de notre assureur à télécharger sur le site de l'association.

Prix des cours : Les Prix des cours sont calculés :

- Sur 33 semaines comprenant 2 cours d'essai (début des cours le lundi 11/09/2023, fin des cours le jeudi 27/06/2024;
- En fonction de la durée du cours ;
- Sur une base de 10 à 14 participants minimum par cours selon les disciplines ;

Ils comprennent : le salaire du professeur de danse, les charges salariales, les droits SACEM et SPRE, les assurances, la médecine du travail, divers taxes et cotisations, fonctionnement de base de l'association, etc.

Les tarifs restent inchangés par rapport à la saison 2021/2022.

L'association se réserve le droit de regrouper ou d'annuler les cours si le nombre d'élèves est insuffisant.



Planning des cours :

LUNDI		MERCREDI		JEUDI	
		14:30 à 15:30	Jazz Enfants Niveau 2/3 9 ans au 31/12		
		15:30 à 16:15	Initiation 6 ans au 31/12		
		16:15 à 17:00	Eveil 5 ans au 31/12		
		17:00 à 18:30	Jazz Enfants Pré-ados Niv 2/3 Selon niveau	16:45 à 17:30	Initiation 6 ans au 31/12
18:15 à 19:15	Découverte Classique/jazz Niv 1 7 ans au 31/12			17:30 à 18:15	Baby/Eveil 4/5 ans au 31/12
19:15 à 20:45	Atelier	19:00 à 20:30	Jazz Ados Niv 3+ 14 ans au 31/12 Selon niveau	18:15 à 19:15	Jazz Enfants Niv 1 8 ans au 31/12
20:45 à 21:45	Rock Inter	20:30 à 22:00	Jazz Adultes	19:15 à 20:45	Jazz Ados Niv 1&2 12 ans au 31/12
21:45 à 22:30	Cours particuliers			20:45 à 21:45	Danses de couple Bachata Salsa - Valse Rock

Tarifs des cours :

Enfants et ados :

discipline	durée	tarif individuel
Baby Danseur	0,75	160
Initiation (CP)	0,75	160
Eveil à la danse (MS et GS maternel)	0,75	160
Découverte classique / jazz	1	190
Jazz enfants pré-ados niv 3	1,5	240
Classique Niveau 1&2	1	190
jazz enfants	1	190
Jazz ados	1,5	240
Atelier	1,50	150

Adultes :

discipline	durée	tarif individuel	tarif de couple
Jazz adultes	1,5	240	
Danses de salon	1	190	360

**RECAPITULATIF DES COURS CHOISIS :**

Nom - Prénom de l'élève	Discipline Jours et horaires	Tarifs
+ Adhésion association (1 par famille)		+ 10 €
TOTAL		

PAIEMENTS :

Vous pouvez effectuer votre règlement en espèces ou par chèque (jusqu'à trois chèques) libellés à l'ordre de **DANSE PASSION**.

	Chèque n°1 Encaissement octobre 2023	Chèque n°2 Encaissement février 2024	Chèque n°3 Encaissement mai 2024
N° chèque	Pour les chèques, pas de centimes, uniquement des montants ronds.		
Montant du chèque			
MONTANT EN ESPECES			

Vous pouvez également régler par Chèques ANCV de 10 ou 20 €. **L'association ne prend pas les coupons sport.**

Chèques Vacances <input type="checkbox"/>	10 €	20 €
Nombre de chèques		
N° de série des chèques	de : à :	de : à :

**AUTORISATION PARENTALE (pour les élèves mineurs)**

Je soussigné(e), **Mr ou Mme** _____ (Tuteur légal), agissant en ma qualité de représentant légal du **mineur** _____, l'autorise à pratiquer la danse au sein de l'association **DANSE PASSION** pour la saison **2023-2024**.

J'autorise, en cas d'accident, la responsable ou les membres du bureau de l'association **DANSE PASSION** et les secours à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de l'intégrité de mon enfant.

Je désire être prévenu(e) le plus rapidement possible de tout incident (numéro de téléphone _____).

En cas d'absence, merci de prévenir :

Mr ou Mme _____ au numéro de téléphone suivant _____.

A _____, le _____

Signature

Les danseurs mineurs ne peuvent être confiés à la sortie du cours qu'à des personnes en ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal.

De même, tous les enfants mineurs ne peuvent repartir seuls de la salle de danse qu'avec l'autorisation parentale.

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer le nom de ces personnes, et si possible un numéro de téléphone.

En dehors de cette autorisation permanente, seule une autorisation écrite de votre part permettra à une autre personne de récupérer l'enfant.

- **Autorise** mon enfant **à repartir accompagner de :**

Nom des Personnes autorisées à venir chercher mon enfant	Liens de parenté (si vous souhaitez l'indiquer)	N° de téléphone

- **Autorise** mon enfant **à quitter seul la salle de danse.**

A _____, le _____

Signature

DROIT A L'IMAGE:

La présente fiche vaut également d'autorisation à utiliser et diffuser l'image de l'adhérent, en individuel ou par groupe, sur supports papier (revue de presse, plaquette...) et/ou électronique (Cd-rom, Internet...) et ce sans contrepartie (matérielle, financière...). Cette autorisation est valable pour une durée indéterminée.

Toute demande d'annulation de cette autorisation devra être faite par écrit et remise au professeur de danse ou à un membre du bureau. Les images diffusées sont sous le contrôle des membres du Bureau.

Le droit d'accès et de rectification découlant de la loi 7817 du 6 janvier 1978, s'applique aux photos.

Ce droit peut s'exercer auprès des responsables de l'association **DANSE PASSION** par tout moyen. Conformément aux directives de la CNIL, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données vous concernant (art. 38 à 40 de la loi « Informatique et libertés »).

Je soussigné :

NOM, Prénom : _____

(Pour les mineurs) **Représentant légal de:** _____

Affirme avoir pris connaissance de l'article ci-dessus (rayer la mention inutile ci-dessous) :

Autorise l'association **DANSE PASSION** à diffuser mon image (et/ou celle de mon enfant) prise dans le cadre des cours, stages ou soirées dansantes ou manifestation liée à l'activité de l'association.

N'autorise pas l'association **DANSE PASSION** à diffuser mon image ou celle de mon enfant.

A _____, le _____

Signature (représentant légal pour les mineurs)



REGLEMENT INTERIEUR

1. ADMISSION :

Pour être adhérent, il faut s'être acquitté de l'adhésion annuelle de 10 € (par Famille) et avoir réglé les cours que l'on souhaite suivre.

L'adhésion est valable de septembre 2023 à Juin 2024 (Sauf conditions particulières).

Pour toute inscription, chacun doit remplir le dossier d'inscription.

2. RADIATION :

La qualité d'adhérent se perd sans indemnité en cas de :

- Dossier incomplet après rappel ;
- Non-paiement des cotisations ;
- Non-respect des locaux et du matériel ;
- Agissements dangereux contre soi ou contre un tiers ;
- Non respect du règlement intérieur ;
- Tout motif grave tels que propos diffamatoires, agressivité, à l'égard d'un élève ou du professeur.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les tarifs « adhésion et cotisation » sont fixés en début de saison. Toute modification d'abonnement devra être faite en accord préalable avec le professeur et l'association « Danse Passion ». Tout trimestre entamé est dû (L'adhésion n'est pas remboursable). Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Pour des raisons de cohérence et de suivi pédagogique, l'inscription s'entend sur la totalité de l'année scolaire. En cas d'abandon de l'élève, aucun remboursement ne sera effectué, sauf pour raison médicale (certificat médical original à l'appui), ou en cas de force majeure (avec justificatif). Elle s'effectuera sur simple demande écrite.

4. CONSIGNES À RESPECTER :

Seules les personnes à jour des cotisations seront acceptées dans la salle de danse après 2 cours d'essai.

Chaque adhérent doit venir en cours dans une tenue adaptée, avec une paire de chaussures uniquement destinée à la danse qui sera chaussée avant d'entrer dans la salle.

5. RESPONSABILITÉ :

L'adhésion couvre l'assurance des élèves uniquement pendant la durée du cours et dans l'enceinte de la salle. Le trajet aller-retour « domicile/salle » n'est pas pris en charge. Il appartient à chacun de vérifier que son assurance responsabilité civile est valable pour cette activité. Nous recommandons aussi aux élèves de ne pas apporter d'objets précieux et de ne laisser aucun vêtement ou effet personnel dans les vestiaires pendant la durée du cours. « Danse Passion » ne saurait être tenue responsable en cas de vol dans les locaux.

6. URGENCE MÉDICALE :

Toute personne qui participe aux cours de danse reconnaît être apte à pratiquer l'activité pour laquelle elle est inscrite (certificat médical obligatoire). L'association et son professeur ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'un malaise ou d'une blessure accidentelle. En cas d'urgence médicale, le professeur alertera les secours en faisant le 18 ou le 15 pour un transport à l'hôpital le plus proche.



7. CONSIGNES DE SÉCURITÉ :

Afin de connaître précisément en début de cours le nombre (et le nom) des élèves présents en cas d'incendie, le professeur effectuera un appel. Comme tout lieu recevant du public, il est formellement interdit de fumer dans les locaux.

8. PLANNING DES COURS :

Les cours sont dispensés sur 33 semaines de septembre à juin. Les cours ne sont pas assurés pendant les congés scolaires (Académie de Rennes) et jours fériés légaux. Il est demandé d'arriver à l'heure pour le respect des élèves et du professeur. Le planning des cours sera définitif à compter du 1er Novembre, en effet, celui-ci pourra subir des modifications en fonction des inscriptions.

9. LES NIVEAUX :

Seul le professeur est apte à déterminer le niveau qui convient le mieux, en cours collectifs comme en stages à chaque élève. Merci de respecter son choix et ce, afin d'obtenir une homogénéité de travail dans chaque cours.

10. L'ATELIER PRÉPARATION CONCOURS :

C'est un parcours « renforcé » s'adressant aux danseurs suivant un cours minimum par semaine et invités par le professeur à compléter celui-ci par un atelier. Les élèves qui le souhaiteront pourront être amenés à se présenter à des concours régionaux / nationaux.

11. MINEURS :

Les parents ou représentants légaux, devront s'assurer de la présence du professeur avant de laisser l'élève seul(e) à la salle de danse. Il est demandé aux parents de ne pas être présents pendant les cours et les entraînements, excepté, s'ils le souhaitent, aux deux premiers cours de l'année. Pour des raisons de sécurité, aucun élève de moins de 8 ans ne pourra quitter la salle de danse s'il n'est accompagné d'un majeur. Pour les mineurs de plus de 8 ans, les parents signeront une autorisation de sortie s'ils souhaitent que ceux-ci quittent la salle de danse sans accompagnateur majeur. Les parents doivent impérativement être présents à la fin du cours pour pouvoir récupérer leurs enfants.

12. ASSIDUITÉ et BONNE CONDUITE :

La bonne tenue des élèves conditionne la qualité de l'enseignement dispensé. L'écoute et les principes de bonne conduite à l'égard du professeur et des adhérents, sont de mise. Pour le respect de soi-même et des autres, ainsi que pour une bonne progression individuelle et collective, l'assiduité aux cours est vivement recommandée.

Date et signature précédées de la mention lu et approuvé :